

**Réunion du 17 octobre 2024**

## **PROCÈS-VERBAL**

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

**Excusés**

Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2024.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	État.....	6
3.	Résultats.....	7
4.	Événements.....	7
5.	UCI/UCE.....	8
6.	ANS.....	9
7.	CNOSF.....	9
8.	Activité fédérale.....	10
9.	Calendrier 2025 des courses professionnelles.....	11
10.	Charte pour les animateurs et animatrices pilote moto niveau 2.....	11
11.	RH.....	11
12.	Numérique.....	12
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL .....	13
1.	Président de la LNC.....	13
2.	Directeur technique national.....	14
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....	16
VI.	POINT FINANCIER.....	17
VII.	CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS RÉGIONAUX 22 ET 23 NOVEMBRE 2024 .....	18
VIII.	ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 14 DÉCEMBRE 2024.....	19
IX.	COMMISSIONS.....	21
1.	Route.....	21
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	24
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	25

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif qui réintègre ce jour sa salle de réunion après cinq mois d'absence en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques.

Il déclare qu'Éric JACOTÉ est excusé, tout comme Éric MEINADIER auquel le Bureau Exécutif adresse tous ses vœux de rétablissement.

Il fait part de la naissance du petit Félix, fils d'Antony SUDLOW. Le Bureau Exécutif fait part de ses félicitations à la famille.

Enfin, le Président et le Bureau Exécutif souhaitent la bienvenue à Tristan HORREAUX, directeur Communication et Marketing de la FFC depuis le 23 septembre 2024.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2024**

*Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUEY annonce que la FFC compte 107 648 licenciés au 30 septembre 2024, soit une très légère baisse de 0,17 % (-179 licenciés) par rapport au 30 septembre 2023.

Si la métropole accuse pour l'heure une contraction (-0,28 %), les comités ultramarins sont en progression (+1,77 %). Tous Comités Régionaux confondus, sept sont en hausse (quatre comités ultramarins et trois comités métropolitains) parmi lesquels figure le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui enregistre 506 licenciés supplémentaires par rapport à la saison précédente lors de laquelle leur nombre de licenciés avait également progressé. Il est certain que le travail de fond mis en place en matière de recrutement se révèle positif.

S'agissant des activités, les principales données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,27 %, dont +0,71 % pour la Route
- VTT : -0,87 %. La baisse la plus importante concerne la Cross-country (-3,28 %), mais elle est en partie compensée par le développement de l'Enduro.

- BMX : -3,28 %. Cette baisse est d'autant plus étonnante que les clubs disent être complets.
- Autres disciplines : +18,70 %.

En ce qui concerne les blocs de licences, les éléments majeurs sont les suivants :

- Compétition : +5,33 %, mais les Élités accusent une contraction de 13,33 %. Il est nécessaire d'être vigilant à cette évolution baissière.
- Jeunesse : -4,38 %. Des interventions ont été lancées afin d'enrayer la baisse constante des licences Jeunes.
- Sport : +8,04 %. Le nombre de licences Masse connaît une forte croissance.
- Staff : -6,45 %. La baisse concerne surtout les licences Encadrement.
- Staff Pro Hommes : +7,74 %.
- Staff Pro Femmes : 41 licenciées.

Le nombre de femmes licenciées poursuit sa croissance puisqu'il s'élève à 13 653. Les femmes représentent 12,68 % de la totalité des effectifs, soit 370 licenciées de plus par rapport au 30 septembre 2023. Les effets positifs de la politique mise en place par la FFC pour développer ce public sont avérés.

La FFC enregistre 1 936 titres Pass de participation temporaire qui se répartissent comme suit :

- 439 Pass Accueil Jeunes.
- 636 Pass Découverte.
- 861 Pass Assistance Organisation.

Yannick POUÉY évoque ensuite l'Assemblée générale électorale du mois de décembre et signale que la densité votative ne se fera pas sur la base des 107 648 licenciés. En effet, dans le cadre de l'application *stricto sensu* des statuts, les nouvelles licences 2025 prises avant le 30 septembre 2024 devront être comptabilisées à l'inverse des licences individuelles qui devront être retirées.

S'agissant de la saison 2025, la FFC compte 11 192 licences valides au 15 octobre 2024 versus 7 323 licences au 15 octobre 2023. À noter que le nombre des encours clubs s'élève à 18 184 et que le dépôt des demandes est en avance de deux à trois semaines sur toutes les régions métropolitaines par rapport à la saison précédente.

En ce qui concerne plus précisément les primolicensés, leur évolution est particulièrement hétérogène dans les Comités Régionaux :

- L'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et Sud-Paca connaissent une belle progression.
- La Bretagne, le Centre-Val de Loire et la Normandie ont une évolution nettement plus mesurée.
- La Bourgogne-Franche-Comté, l'Île-de-France et les Pays de la Loire affichent pour l'heure une tendance baissière.

Cette disparité pourrait s'expliquer par le fait que certains clubs ont organisé leur Assemblée générale très en amont et qu'ils ont ensuite traité les demandes de licences. Les autres données relatives aux primolicensés :

- Toutes les disciplines sont en progression, excepté le Cyclo-cross et la Route.
- Les hommes et les femmes sont en progression, respectivement de 19,73 % et 20,45 %.
- Les licences Jeunes sont en forte progression.

Le Président s'enquiert de l'effet olympique sur les nouvelles demandes de licences.

Fabien RAFFOUX répond que la progression des nouvelles demandes est de 34 % à date par rapport à l'année passée.

Christophe MANIN déclare qu'une enquête a été lancée la semaine précédente afin d'appréhender l'impact des Jeux olympiques et paralympiques sur l'arrivée des jeunes licenciés au sein des clubs fédéraux. Cette enquête se poursuit, mais les éléments à date sont les suivants :

- Sur les 107 clubs qui ont répondu au questionnaire figurent 26 clubs de BMX, 68 clubs de cyclisme traditionnel et 13 clubs de VTT.
- 32 % de ces clubs ont recruté moins de 5 nouveaux jeunes licenciés, tandis que 11 % d'entre eux ont recruté plus de 40 jeunes licenciés (essentiellement des clubs de BMX).
- 21 % des clubs répondants n'ont pas été en mesure d'accueillir tous les jeunes souhaitant s'inscrire (10 clubs de Route, 10 clubs de BMX et 4 clubs de VTT).
- Seuls 29 % des clubs répondants se sont inscrits à l'opération Génération Cyclistes, mais 75 % des clubs inscrits ont trouvé l'opération utile. À noter que 67 % des clubs non-inscrits déclarent ne pas avoir reçu l'information relative à cette opération.

Yannick POUHEY tient à souligner la difficulté structurelle des petits clubs à accueillir tous les jeunes souhaitant s'inscrire.

Tristan HORREAUX relève que la communication concernant l'opération Génération Cyclistes est envoyée sur les adresses email génériques des clubs pour des raisons liées au respect du RGPD. Or, ces adresses ne sont pas toujours à jour ou consultées par les clubs. De fait, il importe de trouver le bon canal pour réussir à résoudre cette problématique de joignabilité.

Cathy MONCASSIN confirme ne pas avoir reçu cette information et indique qu'il serait préférable que les communications passent par l'espace club qui constitue le meilleur réceptacle.

Fabien RAFFOUX tient à signaler que l'email n'est plus un moyen de communication efficace. La diffusion des communications sur l'espace club serait plus pertinente, mais

il conviendrait de mettre en place une alerte qui s'afficherait lors de la connexion audit espace, notamment pour les enquêtes.

Le Président sollicite des informations concernant le taux de fréquentation des espaces clubs.

Fabien RAFFOUX déclare que 75 % des clubs consultent leur espace numérique fédéral au moins une fois par semaine.

Le Président juge ce taux positif et confirme que cet outil doit devenir progressivement le réceptacle des communications fédérales.

Fabien RAFFOUX indique que l'espace club est le passage obligé pour de nombreuses formalités administratives (engagements, affiliations, etc.) et qu'il est tout à fait possible de créer une nouvelle architecture pour intégrer des informations supplémentaires.

## **2. État**

Le Président salue la mise en place du nouveau gouvernement avec la nomination de Michel BARNIER (ancien coprésident du Comité d'organisation des Jeux olympiques 1992) comme Premier ministre et Gil AVEROUS, maire de Châteauroux, ville qui a accueilli les épreuves de tir lors des Jeux de Paris 2024, comme ministre des Sports.

À noter également la nomination d'un nouveau délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) en la personne de Pierre-Antoine MOLINA.

L'actualité budgétaire est quant à elle plus tendue du fait des efforts que l'État doit consentir dans l'organisation de ses dépenses et qui affecteront de nombreux domaines. Le sport qui est impacté par cette situation subirait un recul de 10,38 % des autorisations d'engagements par rapport au budget 2024 et une baisse de 23,47 % des crédits de paiements (ce taux plus élevé s'explique par le fait que l'État a annoncé qu'il ne financera pas les projets n'ayant pas encore démarré). Quant aux PSF et au Haut Niveau, ils devraient être préservés.

À ces restrictions particulièrement significatives, s'ajoute la forte baisse (5 milliards) des budgets à destination des collectivités territoriales qui ne manquera pas d'affecter deux univers : le sport et la culture. Cette forte chute des budgets entraînera inévitablement un ralentissement notable de la part des départements qui n'ont plus de marge de manœuvre dans la construction d'un budget à l'équilibre. Certains d'entre eux reviennent d'ores et déjà sur les conventions signées.

Il est certain que l'organisation des manifestations cyclistes, lesquelles nécessitent des budgets importants, sera fortement impactée par les effets en cascades de ces baisses budgétaires. Les deux années à venir s'annoncent par conséquent compliquées pour l'activité de la FFC et les inquiétudes concernant son environnement sont prégnantes, d'autant qu'à l'approche des élections fédérales, les messages négatifs émis dans les

médias par certains acteurs accentuent le climat anxigène qui ne manquera pas d'affecter le cyclisme et le soutien des partenaires publics et privés.

Face à cette situation, le Président engage solennellement tous les acteurs fédéraux à avoir une communication la plus positive possible sur la pratique du vélo, les actions et le dynamisme des clubs, les événements à venir, et de faire valoir les effets bénéfiques des Jeux olympiques.

Tristan HORREAUX note qu'il importe aussi de communiquer sur les actions institutionnelles de la FFC, comme le bilan du Savoir rouler à vélo et le bilan du Nouveau Cycle, et de reprendre le contrôle sur les messages négatifs concernant les résultats de la Piste.

Le Président confirme que ces messages affectent la confiance envers la FFC. Aussi il importe de reprendre une parole médiatique positive sur l'ensemble du cyclisme français.

### **3. Résultats**

Le Président salue le titre de vice-champion d'Europe en BMX Freestyle d'Antony JEANJEAN, ainsi que la victoire de Paul SEIXAS au Championnat du monde de contre-la-montre U19 qui témoigne du potentiel extraordinaire de ce jeune coureur.

### **4. Événements**

Le Président relate le très beau Championnat de France de BMX à Lempdes qui a donné à voir une dynamique sportive extrêmement positive, ainsi que le Championnat du monde Master sur Piste qui s'est tenu à Roubaix et lors duquel plus de 500 coureurs de 30 nations différentes étaient présents.

S'agissant des événements à venir, les informations majeures sont les suivantes :

- Les Championnats d'Europe Route 2025 : le dossier technique est engagé avec des parcours de caractère ; les négociations relatives à la répartition marketing ainsi que les négociations concernant les subventions publiques se poursuivent.
- Les Championnats du monde Gravel 2025 : une rencontre s'est tenue à Nice avec la ville et la direction d'ASO ; l'UCI est en charge de la réécriture d'une convention tripartite (UCI, FFC et la ville de Nice) qui attribuera l'organisation desdits championnats à la Fédération qui devra choisir des opérateurs.
- Les Championnats de Haute-Savoie 2027 : une réunion a eu lieu entre le président de la Haute-Savoie, le président de l'UCI et le président de la FFC le 1<sup>er</sup> octobre 2024 lors de laquelle il a été décidé que l'annonce des dates de l'événement, ainsi que la présentation du logo et de la Charte graphique seront

effectuées le 8 février 2025, durant les Championnats du monde de Snowbike à Chatel.

Patrick CLUZAUD revient sur le sujet des coupes budgétaires qui touchent les collectivités territoriales et demande si les subventions des départements peuvent être remises en cause.

Le Président répond que l'engagement financier du département est contractuel.

## 5. UCI/UCE

Le Président aborde le Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu du 24 au 26 septembre 2024 et qui a partagé la satisfaction générale concernant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Ledit comité a adressé tous ses remerciements à la France pour son savoir-faire. S'agissant plus particulièrement du cyclisme, la France a décroché la première place du tableau des médailles pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques.

Durant ces deux jours, les sujets suivants ont également été évoqués :

- Le One Cycling : à la suite d'un accord conclu avec les promoteurs financiers, l'UCI travaille dorénavant sur ce projet.
- La lutte contre la fraude technologique : le Comité directeur a validé l'introduction de récompenses pour ceux qui donnent des renseignements. À noter toutefois que ce sujet ne fait pas l'unanimité auprès de l'Océanie et de l'Asie, qui ne comprennent pas la logique d'une lutte forte dans l'univers sportif où le ludique doit prévaloir.
- La Piste : le Kilomètre et la Poursuite ne donneront plus de points pour le *ranking* des nations.
- La Route : les travaux relatifs au budget Cap sont en cours et les conclusions du groupe de travail seront présentées en décembre 2024. Par ailleurs, à la suite de l'alerte émise par la FFC en ce qui concerne les créations de Teams U19 en marge de toute réglementation, et donc de toute régulation, la Commission Route de l'UCI travaille actuellement au réajustement de la décision prématurée prise lors du Comité directeur.
- VTT : cette discipline est l'objet d'une réforme importante puisque le nombre d'équipes pour la Coupe du monde 2025 sera limité à quinze et à cinq Wild Card accordées par l'UCI.
- BMX Race : les Coupes du monde 2025 et 2026 ont été attribuées à Sarriens.
- BMX Free : la Coupe du Monde 2025 a été attribuée au Fise de Montpellier.

- Gravel : les dates du Championnat du monde 2025, en même temps que le Gran Fondo en Australie, sont problématiques.
- Paracyclisme : l'UCI a mis en place des formations de « certificateurs ».
- Une étude sur le coût du matériel utilisé durant les Jeux olympiques a fait état des éléments suivants :
  - Le coût moyen de matériel par athlètes s'est élevé à 94 000 euros, avec des valeurs extrêmes notables (305 k€ pour le Japon et 25 k€ pour le Mexique).
  - Le coût médian par nation (de toute la délégation) est de 148 k€. Le budget le plus important est celui du Japon avec 3 960 k€ de matériel pour sa délégation.
  - Le coût minimum du matériel pour gagner une médaille est passé de 57 k€ à Tokyo à 82 k€ à Paris.
  - Le coût moyen d'une combinaison était de 7 100 euros.

Cette étude pose évidemment la question de l'inflation de ces coûts et de l'équité sportive.

Lors de l'Assemblée générale de l'Union Francophone de cyclisme organisée le 28 septembre 2024, le Comité directeur composé de 11 membres a été élu à l'unanimité. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations à Gilles DA COSTA qui a été élu Secrétaire général de cette organisation et à Vatche ZADOURIAN qui a été reconduit dans ses fonctions de président dudit comité.

## **6. ANS**

Le Président annonce que David LAZARUS (représentant de l'Association des Maires de France) a été élu président par intérim de l'ANS dans l'attente d'une désignation par l'État.

## **7. CNOSF**

Le Président relate le Conseil d'administration qui s'est tenu les 2 et 3 octobre 2024 durant lequel un point relatif à la candidature de David LAPPARTIENT à la présidence du CIO a été effectué. L'élection ayant lieu le 21 mars 2025 et la prise de poste étant effective dans le courant du mois de juin qui suit, le calendrier du CNOSF permet à David LAPPARTIENT de conserver la présidence jusqu'au terme du mandat.

S'agissant de la Commission Héritage dont des sièges sont occupés par la FFC, elle poursuit ses travaux sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

## **8. Activité fédérale**

Évoquant la réunion des personnels administratifs qui s'est tenue à Bourgoin-Jallieu les 2 et 3 octobre 2024, le Président adresse tous ses remerciements à Magali DELLA SCHIAVA, Fabien RAFFOUX, Christophe LAVERGNE, Yannick POUEY et aux équipes fédérales ayant contribué au succès de ce rendez-vous. Il remercie également le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour son accueil.

Yannick POUEY confirme que cette réunion qui est particulièrement attendue par les personnels administratifs a été très positive. Il fait part de la bonne entente et de l'entraide qui prévalent entre ces personnels, lesquels ont fait remonter leur satisfaction quant à la digitalisation des procédures et à la mise en place des différents outils de travail.

Le Président évoque la réception organisée par la FFC en marge de la parade sur les Champs Élysées pour les médaillés olympiques avec les comités, les clubs concernés et les élus du Bureau Exécutif.

Il détaille ensuite les autres événements ayant ponctué les mois de septembre et d'octobre :

- Le 17 septembre 2024 : le Président de la FFC a reçu Monsieur LEBŒUF, président du Conseil Départemental de la Vendée qui a présenté un projet de concept « Vélo » qui devrait accueillir un vélodrome couvert (200 mètres).
- Le 2 octobre 2024 : la Commission du Cyclisme Professionnel Féminin s'est réunie en présence notamment du Président de la FFC, de Marie-Françoise POTEREAU et de Marc TILLY. Il importe de souligner la très bonne santé du cyclisme féminin sur Route français qui se place au quatrième rang du classement mondial derrière les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique.
- Le 10 octobre 2024 : le Président de la FFC a été auditionné par la Commission des sports du parlement sur le PLF. Ce jour-là, s'est tenu également un rendez-vous entre la FFC et Michel FOURGOUS, le président de Saint-Quentin-en-Yvelines dont l'objet initial était les événements et l'héritage.
- Le 12 octobre 2024 : un point sur l'outremer a été effectué à l'initiative de Marc TILLY lors duquel les territoires ultramarins ont fait part de leur parfaite adhésion à la politique fédérale.

Enfin, le Président annonce que la LNC a décidé de saisir le Conseil d'État au sujet de la création des équipes Continentales fédérales, décision qui a fait l'objet d'un communiqué de presse ce que regrette vivement le Président de la FFC.

Dans le cadre de la Convention qui unit la FFC et la LNC, une réunion a été organisée le 16 octobre 2024 entre les présidents, les secrétaires et les trésoriers généraux pour évoquer plusieurs dossiers dont certains suscitent des désaccords.

## **9. Calendrier 2025 des courses professionnelles**

Le Président rappelle que le calendrier du cyclisme professionnel doit être approuvé par le Bureau Exécutif de la FFC.

*Soumis au vote du Bureau Exécutif, le calendrier du cyclisme professionnel 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.*

## **10. Charte pour les animateurs et animatrices pilote moto niveau 2**

Le Président explique que cette charte élaborée par Nicolas ROUGEON, président de la Commission Sécurité, a pour objectif de définir les principes et les valeurs qui doivent guider le comportement des animateurs et animatrices de la formation Pilote moto niveau 2, qui s'engagent à respecter son contenu dans ses versions actuelles et futures.

*Soumise au vote du Bureau Exécutif, la Charte pour les animateurs et animatrices pilote moto niveau 2 est approuvée à l'unanimité des votants.*

## **11. RH**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 68,46 ETP au 30 septembre 2024 (52,94 CDI, 13,43 CDD et 2,09 alternants). À date, la FFC compte encore 9 CDD liés aux Jeux olympiques.

Il expose ensuite les principales données concernant le déménagement de la FFC à l'IAT de Saint-Cyr :

- Les équipes ont travaillé durant 17 semaines en dehors du Siège fédéral.
- Le coût du déménagement s'établit à 85 000 euros, dont 63 000 euros seront pris en charge par Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le déménageur a donné toute satisfaction, mais il convient de préciser que sa mobilisation a représenté un total de 54 journées et a nécessité 32 camions de 20 m<sup>2</sup>.
- Aucun accident n'est à déplorer durant cette période.
- Le mode projet de ce déménagement a été très satisfaisant et il convient de saluer l'implication de chacun.

Le Président tient à faire valoir la parfaite maîtrise qui a prévalu lors du déménagement de la FFC à l'IAT de Saint-Cyr, puis au réaménagement des équipes et du matériel au sein du Siège fédéral, et la parfaite cohésion des équipes. Il remercie toutes les équipes et toutes les directions pour cette gestion remarquable.

Christophe XHONNEUX informe de la réalisation d'une étude au sein de la branche professionnelle COSMOS par une commission paritaire sur l'emploi et la formation qui a permis de mettre en lumière plusieurs éléments concernant la filière Sport :

- L'emploi est en forte progression (+7 % entre 2011 et 2023).

- Le nombre d'emplois s'élève à 155 000, majoritairement en CDI, puisque la filière compte 25 % d'emplois en CDD.
- La filière mobilise énormément les fonds de formation et les alternants (20 000 emplois). Cette dernière donnée risque d'être affectée par la diminution des aides à l'alternance décidée par le Gouvernement.
- Le nombre de structures s'élève à 34 000.
- Le taux de féminisation se situe en dessous de la moyenne nationale puisqu'il est de 35 % versus 49 %.
- Les acteurs ayant répondu à cette enquête ont souligné les difficultés de recrutement et les problématiques de métiers.

Le Président adresse ses remerciements à Christophe XHONNEUX pour sa représentation dans les différentes instances de la branche professionnelle.

## **12. Numérique**

Fabien RAFFOUX déclare que les téléphones fixes n'ont pas été remis en service lors du réaménagement pour cause de négociations relatives au renouvellement de la téléphonie fédérale.

Il aborde ensuite le tableau de correspondance des Élités Pro Femmes et explique qu'aucune correspondance pour les autres disciplines n'a été configurée dans le système. En conséquence, les Élités Pro Femmes ne peuvent s'engager correctement sur le Cyclo-cross. Pour remédier à cette absence, il est proposé d'adapter la correspondance configurée chez les Hommes en dupliquant la grille Élite chez les Élités Pro Femmes.

Yannick POUHEY précise que le principe est de mettre en place un outil qui permet aux Élités Pro Femmes de s'engager plus facilement dans le système.

Le Président met aux voix la proposition visant à dupliquer la grille Élite chez les Élités Pro Femmes pour toutes les disciplines.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Fabien RAFFOUX indique que dans le cadre de la réforme, le système de renouvellement des Élités a été paramétré avec des classements minimums. Or, actuellement, les Élités 2024 sont remises automatiquement en Élités sur l'année 2025 alors que les textes de la réforme mentionnent que les Élités doivent redescendre en Open 1 et faire ensuite leur choix.

Yannick POUHEY estime qu'il convient de maintenir le système existant qui classe systématiquement les Élités sur leur licence 2024. Il appartiendra aux Élités de faire une demande pour descendre de catégorie.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à maintenir le système existant qui classe systématiquement les Élites sur leur licence 2024. Si les Élites désirent de descendre de catégorie, il leur appartient d'en faire la demande.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Fabien RAFFOUX explique que les cartes Encadrant cohabitent actuellement avec le carton Licence, mais que les informations ne sont pas toujours identiques.

Pour pallier cette situation, il propose de lier la carte Encadrant à une catégorie Encadrant sur la licence. Ainsi, l'obtention et l'exercice du diplôme d'Encadrant seront nécessaires pour prétendre à la carte permettant d'exercer en tant qu'encadrant.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

#### **IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

##### **1. Président de la LNC**

Xavier JAN revient sur les propos du Président concernant la dégradation des relations entre la FFC et la LNC et tient à faire part de son attachement à la pyramide du cyclisme et à la FFC. Il espère que les prochains mois permettront de corriger la trajectoire prise ces dernières semaines par les deux institutions.

Il expose ensuite le bilan de la saison 2024 :

- Les équipes françaises ont remporté 98 victoires versus 87 victoires en 2023.
- Les coureurs français ont décroché 98 victoires versus 72 victoires en 2023.
- Le classement des équipes est le suivant :
  - Décathlon AG2R : 7<sup>e</sup>.
  - Groupama FDJ : 10<sup>e</sup>.
  - Arkea-B&B : 19<sup>e</sup>.
  - Cofidis : 20<sup>e</sup>.
  - TotalEnergies : 23<sup>e</sup>.
  - Saint-Michel-Mavic-Auber 93 : 37<sup>e</sup>.
- La France arrive à la quatrième position dans le classement des nations.

Nonobstant ce bilan plutôt positif, il apparaît que les équipes peinent à performer au niveau World Tour : la première équipe française n'arrive qu'à la dixième place. De plus, les équipes françaises ayant les plus grandes difficultés à concurrencer les offres salariales des équipes étrangères concurrentes, il est fort probable qu'une équipe World Tour, voire deux équipes, disparaisse à la fin de l'année 2025, et ce, en dépit de la réflexion menée par l'UCI sur ce sujet.

S'agissant du calendrier des épreuves 2025, il convient de saluer le retour de La Route d'Occitanie et Le Mont Ventoux Dénivelé, mais il devient de plus en plus difficile de faire coïncider les calendriers Femmes et les calendriers Hommes. En conséquence, il importe que la communication soit la plus fluide possible entre les différents organisateurs.

La saison 2024 a été marquée par la problématique de la sécurité qui demeure très prégnante, quel que soit l'organisateur, et qui témoigne de la grande difficulté de s'emparer de ce sujet malgré la mise en place de la Commission Safer. Contrairement aux annonces qui avaient été faites concernant l'année 2024, le nombre d'accidents est en progression et leur gravité est plus importante. Face à cette situation, la LNC a mis en place une réunion mensuelle avec ses organisateurs pour traiter de cette problématique.

En ce qui concerne la saison 2025, l'ensemble des équipes 2024 ont transmis un dossier d'enregistrement à la DNCG.

## **2. Directeur technique national**

En préambule, Christophe MANIN annonce qu'il ne prétendra pas à renouveler son contrat de DTN le 31 décembre 2024 et qu'il quittera ses fonctions le soir de l'Assemblée générale électorale, le 14 décembre 2024. En attendant cette date, il orchestrera le bilan de la DTN et assurera la transmission vers la suite.

Il fait part de sa fierté d'avoir collaboré avec la FFC durant les deux dernières olympiades lors desquelles il a énormément appris sur le management et la gestion de projets complexes. Il adresse tous ses vœux de réussite à la personne qui le remplacera.

Le Président remercie Christophe MANIN pour son investissement tout au long des deux dernières olympiades et dans les différents challenges structurels et les challenges sportifs, comme celui des Jeux olympiques Paris 2024 dont la réussite est avérée.

Il le remercie également d'avoir partagé son annonce lors de la séance de ce jour qui donne à voir sa confiance à l'égard des membres du Bureau Exécutif, et lui souhaite une excellente continuation professionnelle.

Christophe MANIN aborde la question des structures françaises qui souhaitent être Centres de formation et explique que deux modifications ont été apportées au cahier des charges afférent afin qu'il corresponde plus finement à l'actualité. Les changements ont trait à :

- L'âge d'entrée en centre de formation qui passe de 18 ans à 16 ans.
- L'effectif du Centre de formation, qui s'il est constitué à 80 % de cyclistes U19, pourra inscrire une équipe en Nationale 2 en dérogation de la réglementation fédérale FFC.

Il est précisé que ce cahier des charges a été partagé avec la LNC qui a travaillé à son élaboration, mais qu'il appartient uniquement à la FFC de le valider.

Il met aux voix les modifications apportées au cahier des charges des Centres de formation proposées par le DTN.

*Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.*

Christophe MANIN aborde ensuite le sujet relatif aux délégations de la FFC pour la prochaine olympiade et explique que la DTN a mené une analyse concernant une possible demande de délégation du paracyclisme qui relève actuellement de la Fédération Française Handisport.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé de poursuivre la réflexion sur cette question, afin de permettre à la prochaine mandature de prendre une décision éclairée.

Le Président annonce que Florine MATTE et Yves PARET ont intégré la réunion de ce jour pour présenter au Bureau Exécutif leur travail sur le changement de la plateforme de formation fédérale.

Yves PARET explique que dans le cadre du remplacement de la plateforme pédagogique un cahier des charges a été déposé au mois de mars 2024 et que trois prestataires ont répondu à l'appel d'offres.

Florine MATTE rappelle que la plateforme actuelle, Claroline Connect, s'arrêtera le 31 décembre 2024. En conséquence, le Bureau Exécutif doit valider ce jour la plateforme pédagogique (Learning Managing System) qui prendra le relai afin d'anticiper le temps nécessaire au transfert des contenus de formation et de mettre en place entre Cicleweb et la plateforme choisie.

À la suite de l'envoi du cahier des charges à plusieurs organismes, trois plateformes ont répondu à l'appel d'offres : Didask, Moodle Workplace et SportEEF.

Les tarifs, ainsi que les points forts et les points faibles, des candidats sont ensuite passés en revue.

*Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé à l'unanimité de contracter avec la plateforme SportEEF dont la simplicité d'utilisation, ainsi que les connaissances du milieu sportif et fédéral sont avérées. En outre, cette plateforme étant utilisée par le CNOSF et par d'autres fédérations sportives permet la mutualisation des informations.*

Le Président adresse tous ses remerciements à Florine MATTE et Yves PARET pour leur travail sur ce sujet.

## V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD salue l'arrivée de Tristan HORREAUX, nouveau directeur Communication et Marketing, qui connaît parfaitement l'environnement du cyclisme. Il lui souhaite une bonne route au sein de la FFC.

Tristan HORREAUX remercie l'ensemble du Bureau Exécutif pour son accueil bienveillant. Il relate son expérience dans les métiers de la communication, du marketing, du business développement et du digital. À ces compétences professionnelles, s'ajoute une connaissance technique du cyclisme consécutive à deux décennies de compétitions sur Route, à ses fonctions de dirigeant d'un club francilien et de président du Comité Départemental FFC de Paris entre 2020 et 2024.

Il évoque ensuite le bilan des Jeux olympiques Paris 2024 en matière de communication :

- Des visuels affirmant la fierté de la FFC face à la victoire de ses athlètes ont été déclinés sur plusieurs supports.
- La communauté digitale a été renforcée avec une couverture *live* pour faire vivre l'expérience de ces Jeux, avec notamment des interviews des athlètes. À la faveur de cette opération, l'audience de la FFC a progressé de 17 %.

S'agissant de la rentrée, plusieurs actions ont été déployées comme :

- Le lancement de Génération Cyclistes avec un kit pour promouvoir les Journées Portes Ouvertes des clubs fédéraux auprès du jeune public, un spot de publicité et une campagne digitale de promotion qui a recueilli 2 048 385 impressions sur Meta.
- L'envoi d'une newsletter dédiée aux actualités de la rentrée (championnats, rendez-vous sportifs à venir) et qui intègre également la valorisation du bilan du Savoir rouler à vélo de la DTN, ainsi qu'une nouvelle rubrique, « La Vie en Bleu » dont le principal objectif est de mettre en lumière l'Équipe de France à travers des interviews des athlètes fédéraux.
- L'annonce de la saison Cyclo-cross avec un article sur le site et la réalisation d'un Teaser de lancement de la saison.

En ce qui concerne le Marketing et les partenariats, les principales informations sont les suivantes :

- Les contrats de plusieurs partenaires sont en cours de renouvellement avec la revalorisation du contrat du CIC, tandis que d'autres contrats sont l'objet d'une renégociation dans le cadre de la prochaine olympiade.

- La prise en main opérationnelle de FVE pour aligner les équipes FFC et Hopscotch afin de mettre à jour les offres marketing, de définir les axes et priorités de prospection pour les années 2025 et 2026.
- Un rendez-vous concernant le Roc Azur s'est tenu et une réflexion sera menée sur la pertinence de la présence de la FFC, en dehors du commercial, sur cet événement.

En ce qui concerne les élections fédérales du mois de décembre, un plan de communication a été mis en place en direction des clubs pour les informer, les rassurer et leur expliquer le scrutin. Cette communication qui les invite à participer au scrutin intègre :

- Des mails administratifs réguliers envoyés aux dirigeants.
- Une newsletter pour les clubs.
- Un espace dédié sur le site Internet.
- La création d'une FAQ.

Dans les prochaines semaines, les actions de communication concerneront :

- La couverture des rendez-vous sportifs, tels que les Championnats du monde sur Piste, la Coupe de France de Cyclo-cross, les Championnats de France Piste de l'Avenir à Loudéac.
- La valorisation des actions RSE de la FFC dans les médias avec la rédaction de communiqués de presse.

Enfin, parmi les priorités du service Communication et Marketing à moyen terme, figurent le travail sur la billetterie et le plan de communication de Liévin 2025 ; le renforcement de la communication interne au travers de la mise en place avec les RH d'un comité *ad hoc* ; le renouvellement des partenariats ; la finalisation de la nouvelle tenue de l'Équipe de France et le développement de la marque FFC.

## **VI. POINT FINANCIER**

Gilles DA COSTA relate la réunion qui a eu lieu avec Tommy VANOUENDYCKE et le Siège fédéral pour évoquer l'arrêt économique de la Nouvelle-Calédonie causé par les émeutes du deuxième trimestre. Cette situation a entraîné un arrêt de la vie sociale, et donc des activités des clubs cyclistes, car la sécurité n'était plus garantie sur le territoire. Si malgré ces événements la dynamique du Comité Régional perdure, il convient de signaler que le club VTT Passion a subi d'importants dégâts et que les licenciés n'ont que très peu roulé durant cette saison. Eu égard à ce contexte, Tommy VANOUENDYCKE a formulé les demandes suivantes :

- Une aide exceptionnelle pour le club VTT Passion qui compte le plus grand nombre de licenciés pour qu'il puisse renouveler son matériel fortement endommagé durant les émeutes (le montant des pertes s'élève à 30 000 euros).
- Une aide à la prise de licence 2025 pour les licenciés 2024.

Pour répondre à ces demandes, il est proposé :

- D'octroyer une aide au club VTT Passion sur la base d'une estimation du renouvellement du matériel et sur la base des justificatifs de dépenses à hauteur de 5 000 euros.
- D'octroyer une aide de 10 000 euros au Comité Régional de Nouvelle-Calédonie qui définira les modalités concernant la réduction tarifaire des licences. À noter que le Comité Régional a de son côté abandonné une partie des 11 euros qu'il encaisse lors de la prise de chaque licence.

Consultée sur ce dossier, la Commission des finances a validé la proposition visant à prélever ces sommes sur la caisse de solidarité fédérale.

Le Président fait valoir la réelle volonté du cyclisme néocalédonien et les travaux de fonds réalisés pour maintenir l'activité cycliste. Aussi, il importe d'accélérer la reprise du club VTT Passion et de soutenir le Comité Régional de Nouvelle-Calédonie.

Il met aux voix la proposition visant à allouer 10 000 euros au Comité Régional et 5 000 euros aux clubs, sommes qui seront prélevées sur la caisse de solidarité fédérale.

*La proposition visant à allouer 10 000 euros au Comité Régional et 5 000 euros aux clubs, sommes qui seront prélevées sur la caisse de solidarité fédérale, est approuvée à l'unanimité des votants.*

Gilles DA COSTA annonce que le budget 2025 sera présenté lors du Bureau Exécutif du mois de novembre.

## **VII. CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS RÉGIONAUX 22 ET 23 NOVEMBRE 2024**

Yannick POUHEY détaille les sujets qui seront présentés lors du CNPR du mois de novembre 2024 :

- Les diverses informations fédérales.
- L'évaluation statistique des retombées en région des Jeux olympiques Paris 2024.
- Le volet financier de l'année 2025.
- La vision des présidents concernant les perspectives d'évolution du cyclisme régional à dix ans.

- L'emploi et la formation.
- La vision des présidents en matière de produits (hors licenciés).
- L'organisation de la communication fédérale.
- Les labellisations FFC.
- Les questions diverses.

Le Président note qu'il conviendra également d'aborder les sujets liés au Développement.

Yannick POUHEY le confirme.

## **VIII. ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 14 DÉCEMBRE 2024**

En préambule, Yannick POUHEY tient à signaler que le coût d'organisation des Assemblées générales de décembre et de février sera certainement trois ou quatre fois plus élevé que celui d'un Congrès fédéral en raison de la nécessité de mettre en place un système vidéo pour les participants qui seront en distanciel, et du nombre élevé de participants qui entraîne des frais plus importants.

Le Président ajoute que des fédérations ont d'ores et déjà annoncé que le coût d'organisation de leur Assemblée générale serait quatre fois plus élevé du fait des nouvelles modalités.

Yannick POUHEY expose l'ordre du jour de l'Assemblée générale électorale du 14 décembre 2024 qui aura lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines :

10 h 30 : Début des travaux

Allocution d'ouverture par le Président de la FFC

1. Rapport d'activités : les grandes tendances par le Secrétaire général
2. Intervention du Président du Conseil Fédéral
3. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme
4. Rapport de la Médecine Fédérale
  1. Intervention du Directeur Technique National
  2. Intervention des personnalités
  3. Remise des médaillés d'or de la FFC
  4. 8. Intervention du Président de la Commission de surveillance des opérations électorales : présentation du processus électoral
  5. Prise de parole du-des-candidat-e-s à la présidence de la FFC
  6. Présentation de la-des-liste(s) des candidat-s-es au Bureau Exécutif déposée(s) par les candidat-s-es à la présidence de la FFC
  7. Présentation des candidat-s-es « Sportif Haut Niveau » au Bureau Exécutif \*

13 h : Pause déjeuner

14 h 30 : Reprise des travaux

8. Présentations des candidat-s-es au Conseil Fédéral
  - a. Collège General
  - b. Collège Médecin
  - c. Collège Entraîneurs\*\*
  - d. Collège Arbitres\*\*
  - e. Collège « Sportifs de Haut Niveau »\*
9. Intervention du Président de la Commission de surveillance des opérations électorales : présentation des opérations de vote
10. Clôture de l'Assemblée générale le 21 décembre 2024 à 12 h 30.

*\*Élus par la Commission des Sportifs de Haut Niveau.*

*\*\*Élus par leurs pairs.*

Le Président spécifie que les clubs sont les bienvenus pour participer en présentiel à cette Assemblée générale et la Fédération aura à cœur de les accueillir. Pour autant, cette participation en présentiel n'étant pas obligatoire — l'Assemblée générale peut aussi être suivie à distance et le système de vote sera identique pour tous les participants —, leurs déplacements ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Fabien RAFFOUX déclare que les informations relatives à l'Assemblée générale électorale sont disponibles depuis plusieurs semaines sur l'espace numérique des clubs.

Pour rappel, cinq corps électoraux seront constitués :

- Les délégués régionaux et départementaux.
- Les délégués des clubs.
- Les arbitres.
- Les entraîneurs.
- Les SHN.

La totalité des votants pourra s'élever à 8 000 personnes.

Chaque votant devra s'inscrire dans le système électronique de vote entre le 18 octobre 2024 et le 2 décembre 2024 à 23 h 59 en validant son adresse email et son numéro de téléphone portable.

À l'issue d'un appel d'offres et de plusieurs tests effectués en interne, la FFC a retenu le système de vote GEDIVOTE qui est à la fois complet, simple d'utilisation et certifié par la CNIL. L'identifiant de vote sera envoyé par email, tandis que le mot de passe sera envoyé par SMS. La DSI n'aura absolument pas la main sur ces éléments. À noter que chaque votant recevra un numéro lui permettant de vérifier la bonne prise en compte de son vote.

Christophe LAVERGNE tient à souligner l'importance du travail réalisé par Fabien RAFFOUX sans lequel cette Assemblée générale ne pourrait pas avoir lieu.

Le Président adresse tous ses remerciements à Fabien RAFFOUX et à Christophe LAVERGNE, ainsi qu'à leurs équipes respectives, pour leur totale implication dans ce dossier pour le moins complexe.

## **IX. COMMISSIONS**

### **1. Route**

Marc TILLY annonce que la Commission Nationale Route a reçu les structures afin de recenser leurs requêtes pour la saison 2025.

Nicolas ANDRÉ explique que la première requête a trait à la mise en place d'une mesure réglementaire qui permettrait aux structures « Centre de Formation » agréées par la FFC d'être automatiquement labellisées en National 2 sans condition de niveau de licence des U19 qui n'auront plus un effectif limité à quatre. À titre d'exemple, ils pourront avoir sept Open 1 et un Élite. Cependant, le nombre de coureurs sera limité à dix coureurs pour éviter que les clubs U19 ne soient démunis de leur effectif.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ fait part de la deuxième requête émise par les structures qui souhaitent que l'admissibilité sportive acquise sur une période biennale perdure sur la saison N+1 de la période biennale suivante et pas uniquement sur la victoire en Coupe de France, mais également à travers le seuil de points minimal atteint sur la biennale échue. Ainsi, la précision apportée à la réglementation relative à la Biennale N Hommes et N Femmes serait la suivante :

*« La structure qui obtient son ticket qualificatif sur la valeur sportive exigée sur une biennale échue (par la Coupe de France ou par le seuil de points atteint sur la biennale précédente), conserve cette éligibilité sportive à la fin de l'année 1 de la période biennale suivante, si la dernière saison sportive confirme ce niveau sportif. »*

Le Président met aux voix la proposition réglementaire susmentionnée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet de la participation des femmes Élités Pro dans les épreuves masculines qui est limitée aux courses Élités et Open 1-2-3 hommes. Or, plusieurs structures ont fait la demande d'élargir cette participation. Par conséquent, la Commission Nationale Route propose d'amender la réglementation comme suit :

« Titre II — article 2.1.13 sur la participation des femmes sur les épreuves réservées aux hommes : ajout de la possibilité des femmes Élités Pro (sauf les coureuses appartenant à une équipe World Tour) de participer aux épreuves avec plafond Open 2 et celles avec plafond Open 3. »

Catégorie de la cycliste	Epreuve Hommes						
	U17	Access	Open 3	Open 2	Open 1, 2, 3	Elite	
Elite Pro	non	non	Oui*	Oui*	oui	oui	
Elite (issu d'un groupe sportif UCI)	non	non	oui	oui	oui	oui	
Elite	non	oui	oui	oui	oui	oui	
Open 1, 2	oui	oui	oui	oui	oui	non	
Open 3	oui	oui	oui	oui	oui	non	
Access	oui	oui	oui	oui	oui	non	

Remarques : si une épreuve réservée aux femmes et correspondant à la catégorie de la licenciée est organisée le même jour dans le Comité Régional du club de la concernée, cette dernière ne pourra pas s'inscrire sur l'épreuve hommes.

\*Les femmes avec une licence Elite Pro au sein d'un groupe sportif World Tour peuvent participer aux épreuves Elite et Open 1,2 et 3 mais pas aux épreuves avec plafond de catégorie Open 2 ou celles avec plafond de catégorie Open 3.

Le Président confirme que cet ajustement est légitime.

Il met aux voix la proposition visant à élargir la participation des femmes Élités Pro dans les épreuves masculines dans les conditions susmentionnées.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ précise que cette modification sera soumise au prochain Conseil Fédéral.

Il énonce les modifications apportées aux articles 1.1.038 ; 1.0.57 ; 1.0.63 du Titre I de la réglementation, ainsi qu'aux articles 2.0.1 ; 2.1.2 ; 2.2.8 ; 2.8.7 du Titre II et au tableau des participations, modifications qui comprennent l'insertion des Continentales fédérales. À noter que les textes stipulent clairement que ces Continentales Fédérales n'ont pas accès aux épreuves Pro Series et Classe 1 en France, conformément à l'engagement pris par le Président de la Fédération.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les modifications apportées à la réglementation fédérale exposées par Nicolas ANDRÉ.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ annonce que dans le cadre des attributions de points au classement des manches de Coupe de France N1 et N2 Femmes 2025, la Commission Nationale Route souhaite apporter les ajustements suivants :

« Règlement 2025 - L'attribution des points acquis par les coureuses issues des structures N1 ou N2 se réalise à la place "recalculée" => les filles hors structures N1 ou N2 dont les étrangères ne prennent pas les points de la place liés à la Coupe de

*France sur le classement scratch : la totalité des points sur les 20 premières places en N1 et sur les 30 premières places sera affectée aux coureuses issues des clubs labellisés. »*

Yannick POUHEY estime qu'il conviendrait d'appliquer également cette règle à la Coupe de France N1 et N2 Hommes pour une meilleure lisibilité.

Le Président abonde dans ce sens.

Il met aux voix la proposition visant à modifier les attributions de points au classement des manches de Coupe de France N1 et N2 Femmes et Hommes N1 et N2 2025.

*La proposition est validée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale Route propose pour 2025 l'application d'un barème de points différent sur les manches N1 et sur les Manches N2 de la Coupe de France Femmes pour prendre en compte le nombre différent de structures N1 (9) et N2 (17), et *de facto* le nombre de participantes au départ des épreuves (N1 = 80)/(N2 = 120). Cette proposition répond à une forte demande des structures N2 Femmes.

S'agissant des grilles de points N Hommes, elle demeure inchangée, car une concertation plus large avec les équipes N Hommes et la DTN est nécessaire.

Le Président met aux voix la proposition visant à appliquer un barème de points différent sur les manches N1 et sur les Manches N2 de la Coupe de France 2025.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ déclare qu'une réflexion est en cours concernant le projet de création d'une coupe nationale U17-U15 Femmes Route.

Le Président tient à signaler que la mise en place en place d'une telle épreuve ne pourra avoir lieu qu'en 2026. Il n'est pas envisageable de la lancer en 2025 eu égard aux délais contraints et au changement de mandature.

Nicolas ANDRÉ explique que dans le cadre des Championnats de France en ligne Amateurs Femmes 2025, la Commission Nationale Route propose une répartition des quotas comme suit :

- 8 coureuses par structure participante afin d'assurer une équité entre les structures.
- 9 équipes N1 et 8 équipes N2 (sur 17 environ), soit 17 équipes représentées\*.
- Pour les Comités Régionaux ultramarins et les individuelles avec niveau avéré = 10 coureuses environ.
- Le total estimé s'élèverait à 146 participantes.
- La participation au contre-la-montre se ferait sur engagement des structures labellisées.

\*Classement des structures N2 Femmes arrêté à la 3<sup>e</sup> manche — Chrono 47 le 2 mai 2025.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier la répartition des quotas des Championnats de France en ligne Amateurs Femmes 2025.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

## X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX RACING	<b>CHALLENGE FRANCE SUD-EST</b>				
	Saint Paul Vallée du Gier (sous réserve du retour de la convention signée)	31 mai 2025	1 juin 2025	Auvergne-Rhône-Alpes	17 octobre 2024
	<b>CHALLENGE FRANCE NORD-OUEST</b>				
	Machecoul	31 mai 2025	1 juin 2025	Pays de la Loire	17 octobre 2024
	<b>CHALLENGE FRANCE SUD-OUEST</b>				
	Frontignan	5 avr. 2025	6 avr. 2025	Occitanie	17 octobre 2024
	Saix	31 mai 2025	1 juin 2025	Occitanie	17 octobre 2024
CYCLO CROSS 2024-2025	<b>TROPHÉE DE FRANCE CYCLO-CROSS 2025</b>				
	Albi	15 février 2025	16 février 2025	Occitanie	17 octobre 2024
ROUTE	<b>Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ</b>				
	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY	20 avril 2025	20 avril 2025	Auvergne-Rhône-Alpes	17 octobre 2024
	Pointe du Raz	8 mai 2025	8 mai 2025	Bretagne	17 octobre 2024
	LA CLASSIQUE MORBIHAN	9 mai 2025	9 mai 2025	Bretagne	17 octobre 2024
	GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMMES	10 mai 2025	10 mai 2025	Bretagne	17 octobre 2024
	ALPES GRESIVAUDAN CLASSIC	8 juin 2025	8 juin 2025	Auvergne-Rhône-Alpes	17 octobre 2024
	LA PICTO CHARENTAISE	20 juillet 2025	20 juillet 2025	Nouvelle Aquitaine	17 octobre 2024
	LA CHORALIS FOURMIES FÉMININE	14 septembre 2025	14 septembre 2025	Hauts de France	17 octobre 2024
	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES	21 septembre 2025	21 septembre 2025	Hauts de France	17 octobre 2024
	<b>CHAMP. DE FRANCE MASTERS</b>				
	SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	18 juillet 2025	20 juillet 2025	Normandie	17 octobre 2024
	<b>TROPHÉE LABEL D'OR</b>				
	GFNY CANNES	23 mars 2025	23 mars 2025	Grand Est	17 octobre 2024
	L'AINDINOISE - GRAND COLOMBIER	10 mai 2025	10 mai 2025	Auvergne Rhône Alpes	17 octobre 2024
	GFNY THANN GRAND BALLON	20 juillet 2025	20 juillet 2025	Grand Est	17 octobre 2024
CORIMA DROME PROVENCALE	30 mars 2025	30 mars 2025	Auvergne Rhône Alpes	17 octobre 2024	
VTT	<b>COUPE DE FRANCE XC</b>				
	LES MONTS DE GUERET (23)	25 avril 2025	27 avril 2025	Nouvelle Aquitaine	17 octobre 2024
	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE PUMP TRACK</b>				
	BOUXWILLER (67)	11 octobre 2025	12 octobre 2025	Grand Est	17 octobre 2024

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les attributions 2025 suscitées.

Les attributions 2025 sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

CYCLO CROSS 2025-2026	<b>CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2026</b>				
	Troyes			Date à confirmer	Grand Est 17 octobre 2024
	<b>COUPE DU MONDE UCI 2025-2026</b>				
	Flamenville (sous réserve du retour de la convention signée)			Date à confirmer	Normandie 17 octobre 2024

Le Président met aux voix les attributions 2026 susmentionnées.

Les attributions 2026 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2028 les épreuves suivantes :

CYCLO-CROSS	CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2028		
	Flamanville (sous réserve du retour de la convention signée)	Date à confirmer	Normandie <b>17 octobre 2024</b>

Le Président met aux voix l'attribution suscitée.

*L'attribution est validée à l'unanimité des votants.*

## XI. QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce que la DIGES sera dorénavant rattachée directement au Premier ministre et non plus au ministère des Sports.

Il présente ensuite un exemplaire de la Flamme olympique dont toutes les fédérations olympiques ont été dotées à l'issue des Jeux Paris 2024.

\*\*\*

Nicolas ANDRÉ annonce qu'à la suite de la démission de Madame Mélanie BRIOT de la présidence de la Commission Pro féminine, Madame Océane MAHE (coureuse en activité au sein de l'équipe ARKEA B&B Hotels) s'est portée candidate à cette fonction. Avant d'être soumise à ladite commission, il appartient au Bureau Exécutif de valider cette candidature.

*Soumise au vote des membres du Bureau Exécutif, la candidature de Madame Océane MAHE est approuvée à l'unanimité des votants*

\*\*\*

Nicolas ANDRÉ procède à la présentation des demandes de remboursements (billets d'avion, hébergements) émises par les Écoles Françaises de Cyclisme qui ont vu l'annulation du TFJC 2024. Tous les éléments fournis par les demandeurs ont été dûment vérifiés par la DERS.

EFC / CR	Nature de la dépense	Montant remboursé	Reste à rembourser
<b>La Réunion</b> (cas de R. LEGRAND)	Billets d'avion individuel	- €	839,22 €
<b>Véloce Vannetais</b>	Frais de réservation logement	- €	160,00 €
<b>Union Cycliste Lochrist Hennebont</b>	Frais de logement non remboursable (AirBnb)	956,55 €	956,55 €
<b>Pau Vélo 64</b>	Gîte et camping		1 180,35 €
	Air France 25 054€ ?	- €	4 812,00 €
	Acompte location minibus	- €	756,28 €
<b>Comité Régional de La Réunion</b>	Solde location minibus	- €	759,30 €
	Potentiellement d'autres dépenses à venir liées à l'hébergement)	- €	- €
<b>AS La Stégoise</b>	Hébergement Airbnb		321,31 €

La totalité des dépenses engagées par les EFC et la FFC (17 326,01 euros) a été entièrement couverte par l'exécution des pénalités contractuelles (17 500 euros).

Le Président met aux voix la répartition des remboursements émis par les EFC en raison de l'annulation du TFJC 2024.

*La répartition des remboursements est validée à l'unanimité des votants.*

\*\*\*

Nicolas ANDRÉ annonce que dans le cadre du projet fédéral, une mesure de la performance RSO a été effectuée sur les Championnats de France sur Route qui se sont tenus en juin 2024. Les conclusions de la société Conseil qui a effectué cette mesure ont confirmé que la FFC menait des actions concrètes pour limiter l'impact environnemental, mais que les éléments de preuves ne sont pas suffisamment détaillés. Par conséquent, il est impossible de comptabiliser certaines actions. Raison pour laquelle le score ESG (environnemental, social et de gouvernance) de cet événement est de 18/100.

Le prestataire a expliqué que les éléments de preuves passaient par la mise en place de questionnaires envoyés aux différentes cibles pour appréhender leur mode de déplacement, etc. Il est évident qu'un tel travail ne peut pour l'heure être absorbé par la DERS et qu'il nécessite la création d'un poste à part entière.

Gilles DA COSTA tient à souligner que si ce premier score est extrêmement bas, il démontre qu'il est essentiel de mettre en place des procédures précises pour évaluer les événements fédéraux et de vérifier chaque étape par des éléments tangibles. Ce score représente un point de départ et il est certain que la FFC ne pourra que progresser sur ce volet.

Le Président confirme la nécessité d'enclencher cette démarche et de la piloter.

Gilles DA COSTA ajoute qu'il importe également de sensibiliser les différents services fédéraux afin qu'ils agissent avec conviction et qu'ils intègrent pleinement ce sujet.

Nicolas ANDRÉ indique que les conclusions de cette mesure seront présentées à la DIGES dans le cadre d'un prochain rendez-vous dans le cadre de la Charte des 15 engagements.

\*\*\*

Nicolas ANDRÉ explique que la FFC a hérité de matériels et de produits cyclistes utilisés lors des Jeux olympiques Paris 2024. Afin de transmettre cet héritage, un questionnaire sera envoyé par email aux Comités Régionaux pour qu'ils recueillent les besoins des Comités Départementaux et des clubs qui devront se déplacer à Trappes pour récupérer les matériels demandés.

Gilles DA COSTA précise que cette opération ne fera l'objet d'aucun mouvement comptable.

Le Président le confirme.

Yannick POUHEY souhaite qu'une communication soit effectuée sur le site Internet fédéral afin d'indiquer clairement que ce matériel a été donné à la FFC, laquelle a décidé de le redistribuer en région.

\*\*\*

Yannick POUHEY annonce que l'annexe 3 du Titre I de la réglementation fédérale a fait l'objet d'une mise à jour. En effet, dans le cadre de la participation des coureurs étrangers dans les clubs FFC, le Canada et le Royaume-Uni ont été ajoutés au Groupe B.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 14 novembre 2024.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**